

REA

Revue d'Etudes Africaines

Littérature - Philosophie - Sociologie - Anthropologie et Art.

N° 4, 2024, PP. 177-191.

Le patrimoine documentaire sénégalais à l'épreuve des violences politiques : diagnostic d'une catastrophe patrimoniale

Mor DIEYE¹
EBAD, Université Cheikh Anta Diop
mor.dieye@ucad.edu.sn

&

Moussa SAMBA²
EBAD, Université Cheikh Anta Diop
moussa.samba@ucad.edu.sn

RESUME

Le patrimoine documentaire, à l'instar des autres biens matériels ou immatériels constitués au fil des générations et laissés par les ancêtres, doit être sauvegardé et valorisé. Cette assertion est encore plus valable quand il s'agit d'un pays qui peut connaître des troubles politiques très violents. A vrai dire, ces relents d'inquiétude s'expliquent par le fait que l'histoire de l'humanité regorge de moments violents ayant occasionné des catastrophes de tous genres notamment documentaires. Les crises politiques qui se sont produites au Sénégal, ces dernières, montrent bien que ce pays n'est pas à l'abri d'une catastrophe documentaire ; et ceci, pour deux raisons. D'une part, les manifestants ne se paient jamais le luxe de faire la part des choses afin d'épargner l'intérêt général. D'autre part, un manque de volonté politique a privé le Sénégal, depuis l'indépendance, d'infrastructures aux normes internationales et qui permettraient de mettre en sécurité son patrimoine documentaire dans toute sa diversité.

MOTS CLES : Archives ; Patrimoine documentaire ; Violence politique ; Catastrophe patrimoniale.

ABSTRACT

Documentary heritage, like other tangible or intangible assets built up over generations and left by ancestors, must be safeguarded and valued. This assertion is even more valid when it comes to a country that can experience very violent political unrest. To tell the truth, these whiffs of concern can be explained by the fact that the history of humanity is full of violent moments that have caused disasters of all kinds, especially documentaries. The political crises that have occurred in Senegal show that this country is not immune to a documentary catastrophe; And this for two reasons. On the one hand, the demonstrators never allow themselves the luxury of putting things in perspective in order to spare the general interest. On the other hand, a lack of political will has deprived Senegal, since independence, of infrastructures that meet international standards and that would make it possible to secure its documentary heritage in all its diversity

KEYWORDS: Archives ; Documentary heritage; Political violence; Heritage disaster.

Nous parlons de patrimoine parce que cette notion a une signification tellement symbolique qu'elle est devenue une expression consacrée dans plusieurs domaines¹.

¹Unesco. *Liste du patrimoine mondial*. [En ligne] sur : [UNESCO Centre du patrimoine mondial - Liste du patrimoine mondial](#). (Consulté le 18/11/2024).

Elle a une origine commune avec les termes paternité, père, paternel puisqu'elle nous vient du latin *patrimonium*, ce qu'on tient du *pater* (père). Le patrimoine renvoie donc aux biens laissés par un père à sa descendance dans les sociétés de tradition patrilinéaire. Par extension, l'usage de ce terme ne permet pas de faire mention de l'origine genrée du bien². Qu'il s'agisse d'un héritage familial, villageois, national, continental ou mondial, le patrimoine renvoie à l'ensemble des biens matériels ou immatériels constitués au fil des générations, laissés par les ancêtres et dont nous avons l'obligation et la mission d'en assurer la sauvegarde et la pérennité. Le patrimoine documentaire, dans toute sa diversité, en est donc une importante composante : archives, centre de documentations et bibliothèques.

Si la question de la sauvegarde du patrimoine documentaire se pose, c'est parce que les risques d'une catastrophe existent avec des conflits de tous ordres. L'observation des sociétés humaines dans leur mode de fonctionnement permet de constater que la violence leur est consubstantielle. Elle est présente dans toutes les sphères de la société au point d'être considérée comme naturelle. Cela est peut-être dû au fait que la vie sociale - en impliquant une pluralité d'individus avec chacun ses intérêts personnels - se présente comme le lieu de confrontation des volontés individuelles. De même, à une échelle plus grande, la conquête du pouvoir peut générer des conflits, comme c'est le cas dans toutes les sociétés.

Ainsi, nous pouvons dire des violences politiques -en Afrique, en général, et au Sénégal, en particulier - ce que disait Jean-Paul Sartre des violences politiques en Occident dans la préface de l'ouvrage de Frantz Fanon, *Les damnés de la terre* (1961). Il y affirmait en effet que

« la violence politique est le terrain d'élection des jugements de valeurs. À première vue, il semblerait aujourd'hui que les condamnations morales, qui n'ont jamais manqué dans la pensée occidentale, soient devenues quasi unanimes avec la consolidation contemporaine des démocraties pluralistes » (J.P. Sartre, 1961).

L'avènement des démocraties pluralistes en Afrique n'a pas permis d'éradiquer les violences sur les champs de la compétition politique. Le sociologue Moustapha Tamba ne dit pas le contraire quand il soutient que

« de la période coloniale à l'indépendance, le champ politique est resté conflictuel. En effet, les insultes et la violence étaient utilisées pour convaincre ou pour conforter un parti. De même, certains hommes politiques se servaient des injures et de la violence pour « casser » un adversaire politique ou le dirigeant d'une tendance au sein même du parti. De 1951 à 1955, les rivalités entre la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) de Lamine Guèye et le Bloc Démocratique

²Géoconfluences. *Notion en débat : Le patrimoine*. [En ligne] sur : [Notion en débat. Le patrimoine — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](https://www.geoconfluences.org/ens-lyon/fr/Notion-en-debat-Le-patrimoine). (Consulté le 18/11/2024)

Sénégalais (BDS) de Léopold Sédar Senghor furent après » (Moustapha Tamba, 2010 : 13).

Pour le cas plus spécifique du Sénégal indépendant, il faut dire que les violences politiques commencent véritablement à partir de décembre 1962 qui marque le renversement du gouvernement de Mamadou Dia par une motion de censure votée à l'Assemblée nationale. Cette motion était suivie d'un lot d'événements violents qui aboutissent à l'arrestation de Dia et à sa condamnation à perpétuité. Mamadou Dia fut déporté en 1963 à Kédougou. Il ne sera libéré qu'en 1974 (Mamadou Dia, 1985)³.

Les conséquences de la violence politique ont toujours été désastreuses du point de vue socio-économique. De même, les investissements et les infrastructures ont toujours été impactés par cette violence à cause des pillages et des saccages. Cependant, jusque-là, rares étaient les alertes concernant la destruction du patrimoine documentaire par le passé. Seulement, nous sommes obligés de constater que les atteintes contre les fonds d'archives des administrations et les collections des bibliothèques ont commencé à voir le jour au Sénégal à partir des années 2000. C'est précisément à partir de 2010 que nous assistons à des saccages de locaux où sont conservés des dossiers d'archives ou collections de livres. L'exemple le plus récent est l'attaque du service d'archives de la Faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH) de l'UCAD lors des manifestations politiques de juin 2023⁴. Le rappel succinct de l'histoire des violences politiques au Sénégal nous permet juste de voir à quel point le patrimoine documentaire sénégalais, dans sa diversité, est très exposé pour plusieurs raisons. Ce regard rétrospectif facilitera l'inventaire des risques qui pèsent notamment sur les fonds d'archives publiques du Sénégal et qui pourraient aboutir à ce que l'on pourrait qualifier de « catastrophe archivistique ».

Notre préoccupation, à travers cette étude, est triple : Pourquoi cette subite propension à s'en prendre au patrimoine documentaire (est-ce fait de façon calculée et ciblée ou est-ce de simples dégâts collatéraux ?) ? Quelles sont les conséquences de ces saccages sur la mémoire de nos institutions (risque de catastrophe documentaire) ? Et, enfin, comment trouver une solution à ce phénomène devenu un fléau ?

³ Mamadou DIA, *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*, Paris, Publisud, 1985, 245p.

⁴Le fonds d'archives de la FLSH a, en effet, été détruit à presque 30% du volume total. La mobilisation de beaucoup de bonnes volontés dont les étudiants de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) a permis de reconstituer beaucoup de dossiers et de sauver une bonne partie de ce patrimoine.

Théoriquement, il s'agira, sans la prétention de faire une étude scientifique exhaustive, d'avoir une démarche exploratoire permettant de voir à quel point le patrimoine documentaire sénégalais a été exposé lors des violences politiques qui ont jalonné l'histoire politique du Sénégal. Notre objectif, ici, est de faire le bilan de ce que nous pourrions qualifier de risque permanent de catastrophe patrimoniale, car les causes de ce phénomène sont toujours présentes au Sénégal.

Ainsi, notre méthodologie consistera à envisager une approche systémique qui combine à la fois l'analyse documentaire et l'observation directe puisque nous avons été, pour certains événements, des témoins oculaires et acteurs résilients⁵. La première partie de l'étude s'intéresse à l'histoire des violences politiques et leurs conséquences sur le patrimoine documentaire. L'analyse documentaire⁶ (Waller, S., & Masse, C., 1999) nous y sera d'une grande aide parce qu'elle est une bonne approche méthodologique en science de l'information. La seconde, quant à elle, restituera les conclusions d'une série d'observations pratiques aux Archives nationales et dans plusieurs centres d'archives au Sénégal. Elle interpelle sur la nécessité de créer rapidement les conditions de sécurisation et de pérennisation du patrimoine documentaire national.

1. Impact des violences politiques sur le patrimoine documentaire sénégalais

Le patrimoine documentaire, au sens originel du terme, a souvent été victime de violences de toutes sortes. Il est en effet raconté qu'

« autour de 290 av. J.-C., Ptolémée 1^{er} dota sa ville d'une institution chargée de collectionner et de conserver tous les savoirs du monde, sous forme de rouleaux de papyrus. La bibliothèque d'Alexandrie, la plus célèbre et la plus fournie de l'Antiquité, compta à son apogée 700 000 rouleaux, des traités scientifiques aux tragédies d'Eschyle, Sophocle et Euripide, dans toutes les langues du monde connu, en grec, en égyptien, en araméen, en hébreu, en nabatéen » (Blog de Mor Dieye, 2014).

Tout ce patrimoine universel était conservé dans la plus grande bibliothèque de l'Antiquité, celle d'Alexandrie, dont la destruction a été attribuée à des invasions étrangères. En effet, on a, par le passé, accusé successivement les Romains, les

⁵ Un autre projet de publication portant sur la même problématique est en cours de conception et il s'appuiera, cette fois, sur une grande enquête, à l'échelle nationale. Nous pensons notamment au grand projet porté par l'EBAD, la DEC et la Coopération belge (ENABEL) afin d'améliorer les conditions d'archivages des documents d'état-civil dans tous les centres du territoire national, sans oublier le projet étatique de construction de la maison des Archives nationales.

⁶ Waller, S., & Masse, C. (Éd.). (1999). *L'analyse documentaire : une approche méthodologique*. Paris : ADBS.

chrétiens et les Arabes d'en être les auteurs. Cependant, d'autres récits soutiennent que la bibliothèque n'a probablement pas été détruite par les flammes, mais elle s'est effritée, lentement sur plusieurs siècles, avant de tomber dans l'oubli.

Après l'exemple de la bibliothèque d'Alexandrie, l'une des destructions de patrimoine les plus anciennes remonte à 1258 lorsque les Mongols sont venus à Bagdad et ont incendié les bibliothèques ; ils ont ensuite jeté tellement de livres dans le fleuve Tigre que l'eau est devenue noire à cause de la couleur de l'encre. Les exemples d'autodafé de livres dans l'histoire sont nombreux et ont à chaque fois provoqué une catastrophe documentaire terrible pour l'humanité. Il existe des ouvrages publiés dans ce domaine et qui permettent de relater ces attaques contre le patrimoine mondial de l'humanité. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le texte du français Lucien Polastron et celui du Vénézuélien, Fernando Báez :

Lucien X. Polastron, *Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques*, Denoël, 2004, 430 p.

Fernando Báez, *Histoire universelle de la destruction des livres : des tablettes sumériennes à la guerre d'Irak*, Paris, Fayard, 2008, 527 p.

Au Sénégal, pendant la conquête coloniale, un grave événement, non répertorié parmi les catastrophes documentaires mondiales, s'y est produit⁷ (Moussa Samba, 2023 : 194). Il est d'ailleurs comparable à un autodafé ayant provoqué la perte de plusieurs milliers de livres. En 1869, le Gouverneur Valière aurait fait brûler la prestigieuse institution musulmane de Pire à laquelle, l'autorité coloniale reprochait de former des djihadistes et résistants à la pénétration française. D'après les témoignages recueillis⁸, et racontés de génération en génération, le responsable de l'université Serigne Boubacar Penda Yéri aurait organisé la sauvegarde de plusieurs milliers de livres en les ensevelissant autour de la mosquée de Pire. Ainsi, les intentions étaient claires puisque les auteurs ou les instigateurs des saccages étaient mus par des intérêts idéologiques. Car, par leurs actes, ils manifestaient leur volonté de combattre des idées et des croyances en s'en attaquant aux documents et aux institutions. En ce qui concerne le cas plus spécifique du Sénégal indépendant, les actes de destructions de documents constatés permettaient juste de manifester une colère contre un régime. Il n'y a pas réellement d'intentionnalité consciente de détruire un patrimoine commun. L'objectif était juste de manifester un « ras-le-bol » collectif. Par conséquent, la destruction du patrimoine documentaire fait partie des gravissimes dégâts collatéraux.

⁷ SAMBA, M. (2023). La symbolique autour du livre dans la société sénégalaise : le livre comme talisman, le texte comme remède. *Revue algérienne des lettres*, 7(1), 194-205. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/219568>

⁸ (633) Le Professeur Djim Mané retrace l'histoire de l'université de Pire - YouTube

Nous avons constaté qu’au cours de la dernière décennie, le patrimoine documentaire sénégalais a été victime de beaucoup de destruction et de vandalisme. Les exemples de saccage les plus marquants concernent des administrations publiques de collectivités locales, d’édifices universitaires, d’organisations non gouvernementales, etc. Pour illustrer notre propos, nous citerons, ci-après, quelques exemples de destruction de patrimoine archivistique.

Quelques jours avant l’élection présidentielle de 2012, dans la ville de Tivaouane (ouest du Sénégal), des échauffourées avaient opposé des jeunes qui manifestaient contre une troisième candidature de l’ancien Président, Me Abdoulaye Wade, face aux forces de sécurité et de défense. Au cours de ces violences, les édifices de la mairie ont été attaqués et saccagés, mais selon l’ancien député-maire de Tivaouane, El-Hadj Malick Diop cité par l’Agence de presse sénégalaise (APS) : « rien n’a été épargné sauf l’état-civil qui a pu être sauvé parce que certains jeunes s’étaient donnés en boucliers pour préserver ce service de la municipalité⁹ ». Il faudra noter ici que les registres d’état civil de la mairie ont donc été sauvés grâce à la mobilisation de certains jeunes qui se sont constitués en défenseurs des services municipaux contre les manifestants. Cette action révèle chez ces jeunes une certaine prise de conscience de l’importance que représentent les documents d’état civil dans la vie citoyenne d’une personne.

La série de violences politiques qui a émaillé l’année 2021 a entraîné la destruction de beaucoup de services d’état civil de communes sénégalaises. C’est en effet le cas de la ville de Diamniadio, à l’est de Dakar, dont le service d’état civil a été saccagé lors des événements de mars 2021 avec ce qu’il était convenu d’appeler « l’affaire Adji Sarr-Sonko »¹⁰. Lors de ces événements, certains registres d’état civil de la mairie de Diamniadio ont été détruits par les manifestants. Outre ces registres, « les ordinateurs ont été détruits ou emportés et, avec eux, des données stockées dans les unités centrales des machines détruites¹¹ ». La perte de ces données d’état civil intervient selon le maire de la commune, Mamadou Moulaye Gueye à un moment crucial. Dans l’extrait suivant, ce dernier affirme ceci

⁹Jeuneafrique. Sénégal : violences à Tivaouane, fief de la confrérie des Tidianes. [en ligne] sur :[Sénégal: violences à Tivaouane, fief de la confrérie des Tidianes - Jeune Afrique](#). (consulté le 23 mars 2024).

¹⁰Du nom d’une jeune masseuse qui avait accusé Ousmane Sonko, leader du parti PASTEF (Les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l’éthique et la fraternité est un parti politique sénégalais) et principal opposant au pouvoir de Macky Sall de l’avoir violée.

¹¹OSIRIS (Observatoire sur les Systèmes d’Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal. Saccage de l’Hôtel de Ville de Diamniadio). [en ligne] sur :[Saccage de l’Hôtel de Ville de Diamniadio : Des experts commis pour récupérer \(...\) - OSIRIS : Observatoire sur les Systèmes d’Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal](#). (Consulté le 31 mars 2024).

« Nous étions dans une perspective de sécuriser ces données de base. Il nous fallait terminer le travail d'informatisation de toutes les données de l'état-civil, du courrier et du foncier. À terme, nous devons sécuriser tout ce travail aussi important » (OSIRIS, 2021).

Compte tenu de l'ampleur des dégâts, la reconstitution du contenu des documents d'état civil s'avère très difficile, Compte tenu de l'ampleur des dégâts, la reconstitution du contenu des documents d'état civil s'avère très difficile, car les documents papiers et les données numériques ont été touchés par la destruction.

La ville de Saint-Louis dont les premiers registres d'état civil remontent à 1800 n'a pas, non plus, été épargnée par les violences politiques de juin 2023 qui avaient suivi l'arrestation de l'ex opposant Ousmane Sonko. En effet, selon Ngoné Thioune, présidente de la commission de l'état civil de la ville de Saint-Louis, interrogée par l'Agence de presse sénégalaise (APS) : « *Le principal centre d'état civil de Saint-Louis (nord), saccagé lors de manifestations liées au placement sous mandat de dépôt de l'opposant Ousmane Sonko, ne sera pas fonctionnel au moins pendant quinze jours*¹² ». Lors de ces manifestations, toutes les machines ont été endommagées et le matériel sur place saccagé par des jeunes encagoulés qui ont tout démoli sur leur passage. Les conséquences d'une telle situation, en termes de délivrance des actes d'état civil, sont souvent très néfastes dans le bon fonctionnement des services municipaux.

Au-delà des institutions des collectivités territoriales, les violences politiques au Sénégal ont aussi touché les établissements universitaires, notamment l'université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar. Le 1^{er} juin 2023 restera une journée noire pour le patrimoine archivistique universitaire en général et pour celui de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de l'UCAD en particulier. En effet, juste après la proclamation du verdict condamnant l'ex opposant Ousmane Sonko¹³ dans une affaire de mœurs, des jeunes encagoulés, munis de cocktails Molotov, ont attaqué le service d'archives de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et ont mis le feu documents d'archives. Un volume important de dossiers a été brûlé et saccagé par les manifestants. Ces dossiers couvrent la période allant de 1957 à 2010. Les typologies des archives touchées concernent pour l'essentiel des dossiers d'étudiants (documents de scolarité, renseignements personnels, bulletins de notes, etc.), des dossiers des personnels de la faculté (personnels enseignants et de recherche,

¹² APS (Agence de Presse Sénégalaise). *Saccage principal centre d'état civil de Saint-Louis (nord)*. [en ligne] sur : [SENEGAL-COLLECTIVITES-SOCIETE / Saint-Louis : le principal centre d'état civil saccagé et pas fonctionnel d'ici quinze jours \(responsable\) - Agence de presse sénégalaise - APS](#). (Consulté le 07 avril 2024)

¹³Nommé Premier ministre du Gouvernement sénégalais depuis le 02 avril 2024 par le nouveau Président élu de la République du Sénégal.

personnels administratifs, techniques et de services), des exemplaires de mémoires d'études et de thèses de doctorat. Les dossiers d'étudiants sont indispensables pour retracer le cursus d'un ancien pensionnaire de la FLSH et s'avèrent ainsi des sources d'informations capitales pour satisfaire un besoin relatif à l'obtention du duplicata d'un diplôme ou attestation de réussite, etc.¹⁴

L'ampleur des dégâts de la destruction des archives de la FLSH a eu un retentissement mondial, car les différentes institutions du Conseil International des Archives (CIA/ICA) ont même sorti un communiqué de presse dans lequel elles

« déplorent la perte d'archives indispensables non seulement pour garantir les droits des personnels, des enseignants-chercheurs et de la remise des diplômes des étudiants de la Faculté des Lettres de Dakar, mais aussi pour comprendre l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche au Sénégal et plus largement en Afrique de l'Ouest »(ICA, 2023).

Le même communiqué insistait pour

« rappeler l'importance d'une gestion efficace des archives, non seulement pour assurer la bonne gouvernance et la reddition de comptes des organisations, mais aussi pour attester des droits des personnes physiques et morales et pour préserver la mémoire des populations et de la recherche scientifique »(ICA, 2023).

Les quelques exemples de destruction et de saccage de patrimoine archivistique liés à des violences politiques, cités ci-dessus et qui sont loin d'être exhaustifs, doivent nous conduire à réfléchir aux risques qui pèsent sur le patrimoine archivistique sénégalais. Cette réflexion sera l'objet du dernier point de notre article. Il faut signaler que, pour le cas de la FLSH de l'UCAD c'est le même bâtiment qui abrite à la fois les archives et la bibliothèque. Le service des archives est au rez-de-chaussée et donc très exposé alors que le centre de ressources documentaires est aux derniers étages, loin des perturbations. De même, la bibliothèque centrale de l'UCAD a échappé de justesse à cette furie parce qu'elle a bénéficié d'un programme de rénovation qui sécurise suffisamment le bâtiment et les documents. Seuls les véhicules restés sur le parking sont partis en fumée.

2. Risques de « catastrophe archivistique » sur les archives publiques sénégalaises

Le Sénégal bénéficie d'une tradition archivistique qui remonte à l'époque de sa colonisation par l'empire français. Les premières opérations de collecte, de gestion et de traitement des fonds d'archives produites dans le cadre de l'exercice de l'administration

¹⁴ Il faut souligner le remarquable travail fait par nos équipes de l'EBAD (enseignants et étudiants) afin de sauvegarder et sécuriser ce patrimoine documentaire.

coloniale au Sénégal et au niveau des colonies de l'Afrique-Occidentale Française (AOF) ont été effectuées par des archivistes français affectés à Dakar par la « Métropole ». Le Sénégal devenait ainsi le principal dépôt des fonds d'archives des colonies de l'AOF.

La professionnalisation de la gestion et de la conservation des archives au niveau de la colonie du Sénégal connut des débuts assez timides à partir des années 1900. En effet, selon le Professeur Ahmeth Ndiaye,

« Claude Faure, ancien directeur des Archives de Lyon en France est justement le premier à poser le baluchon chartiste à Dakar en 1911. Pendant 9 ans, il va s'évertuer à appliquer les fondamentaux de l'archivistique française en AOF, à partir du Sénégal¹⁵ ». L'objectif, selon le Professeur Ndiaye qui cite Jacques Charpy, était de « sauver ce qui reste des anciennes archives du Sénégal, qu'elles soient à Dakar, à Saint-Louis ou dans les postes, assurer la conservation des archives de l'avenir en établissant des règlements précis pour leur conservation dans un local spécial, etc. » (Ahmeth Ndiaye, 2017).

Ainsi, le processus de professionnalisation et d'intégration de la fonction archives dans les pratiques administratives de la colonie et du Sénégal connaît son essor à partir de 1914 avec le début de la constitution officielle « *des dépôts d'archives au Sénégal, mais aussi en Côte d'Ivoire, et au Dahomey*¹⁶ ». Les signes de cette implantation archivistique au Sénégal sont perceptibles au travers de ce que soutient M. Ndiaye quand il dit que

« lorsqu'il quitte le Sénégal en 1920, Claude Faure a réussi à regrouper à Dakar une partie importante des archives du Sénégal et Dépendances, et a surtout posé les véritables jalons de l'archivistique française en AOF. Le signe le plus visible de l'empreinte chartiste est la production d'instruments de recherche, sous forme d'inventaires et de répertoires » (Ahmeth Ndiaye, 2017).

Cette longue tradition archivistique sénégalaise décrite ci-dessus n'a pas pour autant permis aux Archives nationales du Sénégal de disposer d'un bâtiment ou d'une maison des archives conforme aux normes de conservation du patrimoine en vigueur. Cette situation est un peu paradoxale pour un pays considéré comme pionnier dans la formation de beaucoup de générations d'archivistes d'Afrique de l'Ouest. Il faut en effet rappeler que suite au transfert de la capitale administrative du Sénégal de Saint-Louis à Dakar, les archives ont aussi été déménagées à la nouvelle capitale. Les fonds d'archives de la Direction des archives du Sénégal étaient jusque-là conservés aux sous-sols du building administratif, devenu building Mamadou Dia après sa réhabilitation, avant d'être transférés au Central Park (un centre commercial à la périphérie de Dakar). Le projet de construction d'une Maison des Archives qui date de la fin des années 1970 est toujours en attente de réalisation. Les Gouvernements des

¹⁵ NDIAYE Ahmeth. « Les origines de la théorie de la pratique archivistique au Sénégal ». *SIFOE*, Vol. n°7, juin 2017, Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art, p. 84-93.

¹⁶ *Ibid.*

différents présidents qui se sont succédé à la tête du pays (de Léopold Sédar Senghor jusqu'à l'actuel président, élu il y a juste trois mois) n'ont jamais matérialisé le projet de construction d'une maison des archives du Sénégal.

Le patrimoine archivistique sénégalais est aujourd'hui exposé à un réel risque de « catastrophe archivistique » compte tenu des conditions très précaires de gestion et de conservation des documents d'archives de la quasi-totalité des grandes administrations publiques sénégalaises. Pour illustrer notre propos, nous citerons quelques exemples :

Le premier exemple concerne les locaux affectés à la conservation des fonds d'archives nationales. Il s'agit en effet d'un centre commercial qui fait partie des lieux prohibés à la conservation du patrimoine documentaire en général. Au-dessus des rayonnages qui abritent les dossiers d'archives, nous avons constaté des conduites d'eau et des installations électriques qui, en cas d'incident (inondation ou court-circuit), peuvent rapidement entraîner la disparition des fonds. Les locaux actuels conservant les fonds d'archives du Sénégal réunissent ainsi tous les facteurs externes et internes (risque d'incendie, facteurs environnementaux, agents biologiques, etc.) de destruction du patrimoine documentaire.

L'autre exemple, non moins important, qui peut être cité est celui des structures de l'administration centrale de l'État (ministères, grandes agences et directions, etc.) et des collectivités territoriales (départements et communes). La gestion des archives courantes et intermédiaires dans ces administrations publiques souffre de beaucoup de manquements logistiques et financiers. Cette situation s'explique par l'absence d'une politique nationale d'archives qui devrait impulser et encadrer le management global des archives de ces structures de l'État. Il faut en effet rappeler que depuis le milieu des années 1980, à part les services du Secrétariat du Gouvernement à l'occasion de chaque changement de gouvernement, aucun ministère sénégalais n'a effectué le versement des archives de ses services dans un dépôt de pré archivage dépendant de la Direction des Archives du Sénégal (DAS), car ce dépôt n'a souvent existé. Pourtant, l'article 38 du décret d'application de la loi sur les archives de 2006 dispose que

« les ministères, services, établissements et organismes publics procèdent au transfert des archives intermédiaires au dépôt de pré archivage. Tous les ans, le dépôt de pré archivage verse au dépôt public d'archives compétent les documents qui ont atteint 25 ans d'âge »(Loi 2006 sur les archives).

On assiste ainsi à des méthodes de gestion et de conservation dispersées, voire personnelles des documents administratifs qui non seulement les exposent à la dégradation, mais aussi et surtout remettent en cause deux principes fondamentaux en archivage, en l'occurrence, le principe de la provenance et celui du respect des fonds. Le principe de la provenance exige que tous les documents d'archives

produits ou reçus par le même organisme, la même direction ou le même service soient regroupés et classés ensemble ; celui du respect des fonds quant à lui, recommande que toutes les archives qui procèdent de la même activité ou affaire administrative soient traitées ensemble (avec tout ce que cela comporte de classement, de tri, d'analyse archivistique, etc.). L'absence de versement et de prise en charge adéquate des archives courantes et intermédiaires par le biais des dépôts adaptés peut ainsi conduire tout droit à leur destruction.

Les dossiers individuels des agents de la fonction publique conservés au Fichier central de la Direction de la Fonction publique montrent à suffisance la précarité qui prévaut dans la gestion des archives des ministères. En effet, une bonne partie de ces dossiers était empilée dans une salle désaffectée du service du fichier central dans des conditions de conservation désastreuses, qui ouvrent la porte à tous les risques de dégradation.

Les archives des collectivités territoriales n'échappent pas non plus à ce sombre tableau de la situation de conservation des documents administratifs du Sénégal décrit ci-dessus. Beaucoup de mairies et départements ne disposent ni de moyens de conservation des archives ni de ressources compétentes nécessaires à leur gestion. L'exemple des difficultés liées à la gestion et à la conservation de l'état civil dans beaucoup de communes sénégalaises montre aussi les menaces qui pèsent sur leur sauvegarde et pérennisation. Beaucoup de registres d'état civil dans les communes sont exposés à la destruction en raison de facteurs liés à la fois aux locaux de conservation non conformes aux normes et au vandalisme.

Nous mentionnons, enfin, l'inexistence d'une Bibliothèque nationale au Sénégal. Depuis sa création officielle par décret présidentiel¹⁷, cette institution n'a aucune existence physique puisqu'elle est logée aux Archives nationales du Sénégal. En d'autres termes, toute la bibliographie nationale, constituée grâce au dépôt légal, est conservée dans les mêmes conditions que les archives nationales dans les mêmes locaux. Par conséquent, elles sont exposées aux mêmes risques. Cela nous amène à la conclusion que, pour éviter une catastrophe documentaire, la construction d'une maison des archives et d'une bibliothèque nationale au Sénégal, respectant les standards internationaux, est plus qu'une urgence.

Conclusion

¹⁷Loi n° 2002-17 du 3 avril 2002 portant création de la Bibliothèque nationale du Sénégal / [Texte de référence : Loi portant création de la Bibliothèque nationale du Sénégal | senegalservices.sn.](#)

Notre analyse nous a permis de partir des violences politiques afin de constater leurs conséquences sur les sociétés humaines notamment leur patrimoine. Il est certain qu'elles peuvent provoquer des désastres incommensurables et souvent irréparables. Si le patrimoine bâti peut être reconstruit rapidement, c'est loin d'être le cas pour le patrimoine documentaire dans sa diversité : archives, centre de documentations et bibliothèques. Les exemples cités à travers l'histoire du monde (*la bibliothèque d'Alexandrie*, les bibliothèques de Bagdad, la bibliothèque Pire au Sénégal, etc.) montrent bien qu'il est quasiment impossible de se remettre d'une catastrophe documentaire. De même, les troubles politiques, connus au Sénégal entre 1960 et 2024, ont montré à quel point notre patrimoine documentaire est vulnérable. Qu'il s'agisse des archives des centres d'état civil ou encore des archives administratives courantes, aucune administration n'est à l'abri comme nous avons pu le constater à la mairie de Tivaouane en 2012, au service d'état civil de la ville de Diamniadio en mars 2021, à Saint-Louis dont les premiers registres d'état civil remontent à 1800, à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, etc.

Ces événements ont montré que le patrimoine documentaire, notamment archivistique, au Sénégal, est exposé pour une raison principale : l'absence notoire de volonté politique. Les structures dédiées ne sont pas aux normes et ne permettent pas de conserver les archives en sécurité. Cette remarque est valable aussi bien pour les petites administrations d'archives que pour les archives nationales qui constituent la mémoire de la nation tout entière. Si des efforts ont été fournis pendant la colonisation et au début des indépendances, depuis plus de soixante ans, les professionnels de l'information au Sénégal attendent la sortie de terre de la maison des archives et de la bibliothèque nationale. Seules ces réalisations respectant les standards internationaux permettront de sauver le Sénégal d'une catastrophe archivistique ou documentaire.

Bibliographie

- APS (Agence de Presse Sénégalaise). *Saccage principal centre d'état civil de Saint-Louis (nord)*. [en ligne] sur : [SENEGAL-COLLECTIVITES-SOCIETE / Saint-Louis : le principal centre d'état civil saccagé et pas fonctionnel d'ici quinze jours \(responsable\) - Agence de presse sénégalaise - APS](#). (Consulté le 07 avril 2024)
- Article 38 du décret n°2006-596 du 10 juillet 2006, portant organisation et fonctionnement de la Direction des Archives du Sénégal.
- BAEZ ; Fernando ; 2008 ; *Histoire universelle de la destruction des livres : des tablettes sumériennes à la guerre d'Irak* ; Paris ; Fayard.
- DIEYE, Mor, [Manuscripts de Tombouctou: un patrimoine à l'épreuve de la guerre – Blog de Mor Dieye \(mdieye.com\)](#) (Consulté le 19 juillet 2024).

Le patrimoine documentaire sénégalais à l'épreuve des violences politiques : diagnostic d'une catastrophe patrimoniale

Entretien avec Abdoulaye Ndiaga Sylla et Ibrahima Fall, *in Sud Hebdo* n°3, 13 janvier 1988.

Groupe religieux fidèle à Serigne Moustapha Sy de Tivaoune. [afr490031994fr.pdf \(amnesty.org\)](#) (Consulté le 19 juillet 2024).

ICA (Conseil International des Archives), communiqué de presse. *Destruction d'archives au Sénégal*, [en ligne] sur : [Conseil International des Archives - Destruction des archives au Sénégal \(ica.org\)](#). (Consulté le 11 avril 2024).

Jeuneafrique. Sénégal : violences à Tivaouane, fief de la confrérie des Tidianes. [en ligne] sur : [Sénégal: violences à Tivaouane, fief de la confrérie des Tidianes - Jeune Afrique](#). (Consulté le 23 mars 2024).

Loi n° 2002-17 du 3 avril 2002 portant création de la Bibliothèque nationale du Sénégal / Texte de référence : Loi portant création de la Bibliothèque nationale du Sénégal | [senegalservices.sn](#)

MENDY ; Marcel ; 2006 ; *La violence politique au Sénégal ; Dakar ; Tabala*.

NDIAYE Semou, TINE Martin Pascal, SALL MatarSall et DAMIBA Luc. *Les violences dans le processus électoral au Sénégal de 2000 à 2011*. Rapport d'étude, LAREG et International Foundation for Elections Systems, IFES), décembre 2011.

NDIAYE ; Ahmeth ; 2017 ; « Les origines de la théorie de la pratique archivistique au Sénégal » ; *SIFOE, Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art* ; Vol. n°7 - juin, p. 88.

NDIAYE, Nicolas Simel. *Violence politique au Sénégal : le malheur n'arrive pas qu'aux autres*. [en ligne] sur : [Violence politique au Sénégal : le malheur n'arrive pas qu'aux autres.... - L'Afrique des Idées \(lafriquedesidees.org\)](#), déc., 2011. (Consulté le 17 décembre 2023).

Notion en débat. Le patrimoine — Géoconfluences (ens-lyon.fr) (Consulté le 19 juillet 2024).

OSIRIS (Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal. *Saccage de l'Hôtel de Ville de Diamniadio*). [en ligne] sur : [Saccage de l'Hôtel de Ville de Diamniadio : Des experts commis pour récupérer \(...\) - OSIRIS : Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal](#). (Consulté le 31 mars 2024).

POLASTRON ; Lucien X. ; 2004 ; *Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques* ; Denoël.

Rapport sur le procès des accusés de l'assassinat du Vice-Président du Conseil Constitutionnel du Sénégal, Me Babacar Seye, devant la Cour d'Assises de Dakar | [ICJ](#)

SAMBA, M. (2023). La symbolique autour du livre dans la société sénégalaise : le livre comme talisman, le texte comme remède. *Revue algérienne des lettres*, 7(1), 194-205. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/219568>(consulté le 19 juillet 2024).

SAMBA, M. (633) Le Professeur Djim Mané retrace l'histoire de l'université de Pire - YouTube (Consulté le 19 juillet 2024).

SARTRE ; Jean-Paul ; 1968 ; Préface de *Les damnés de la terre* de Frantz Fanon ; 2^{ème} éd. Maspéro.

SAUX Volker (Magazine GEO). *Egypte antique : mais qui a détruit la fabuleuse bibliothèque d'Alexandrie ?* [en ligne] sur : [Egypte antique : mais qui a détruit la fabuleuse bibliothèque d'Alexandrie ? - Geo.fr](#). (Consulté le 19 janvier 2024).

[Sénégal : Menaces sur la Constitution sur fond d'attaques contre la société civile \(fidh.org\)](#)

[TAMBA, Moustapha. Mutations politiques au Sénégal : Bilan de cinquante ans d'indépendance \(1960-2010\), FLSH \(UCAD\). \[En ligne\] sur : Tamba Moustapha Démocratie Senegal avril 2011 \(kas.de\)](#), (consulté le 17 novembre 2023).

[UNESCO Centre du patrimoine mondial - Liste du patrimoine mondial](#) (Consulté le 19 juillet 2024).

[WALLER, S., & MASSE, C. \(Éd.\). \(1999\). L'analyse documentaire : une approche méthodologique. Paris: ADBS.](#)